



PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 4 septembre 2023

Mairie de Routelle

Conseillers présents : 19

Conseiller absent : 0

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK
Secrétaire de séance : M. Philippe PHAM VAN
La séance est ouverte à 20H37

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 10 ET 18 JUILLET

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 10 juillet 2023.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance en date du 18 juillet 2023.

2/ MODIFICATION DU POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire fait part aux élus de la demande de Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ; ce dernier a souhaité diminuer ses heures afin de pouvoir postuler à un emploi dans une autre collectivité.

Une diminution de deux heures est demandée, celle-ci étant compatible avec la charge de travail du secrétariat du village, Madame le Maire propose d'accepter la demande de Monsieur HAMEL.

L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion a été demandé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 18h par semaine à partir du 1^{er} octobre 2023.**
- **Créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à hauteur de 16h par semaine à partir du 1^{er} octobre 2023.**

Madame le Maire ne participe pas au point n°3 et sort de la salle

3/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VIABILISATION DU TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le 1^{er} adjoint informe les élus qu'il est nécessaire de procéder à la viabilisation de la parcelle communale AB 67 dans l'objectif de vendre ce terrain.

Il s'agit d'un terrain d'environ 11 ares à l'état de friche, une étude de sol est nécessaire et a été confiée à l'entreprise IG-CO. La viabilisation concerne les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'eau potable.

Le vente du terrain est prévue pour 2024.

Plusieurs devis ont été reçus :

- Grand Besançon Métropole : 9 050,00 € H.T soit 10 860 € T.T.C
- Colas France : 7 593,00 € H.T soit 9 111,60 € T.T.C
- SARL PTP : 8 430,50 € H.T soit 10 116,60 € T.T.C

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de retenir la proposition de Colas France pour un montant de 7 593,00 € H.T et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Retour de Madame le Maire.

4/ CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CRÉATION DE LA MAIRIE ET LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire informe les élus qu'une consultation a été faite pour la recherche de la maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'une mairie et d'une salle de convivialité.

La consultation s'est déroulée en 2 temps :

- Un appel à projet où 9 bureaux d'architectes ont répondu. Le 9 mai 2023, la Commission bâtiments communaux a retenu 3 architectes, AD+, Serge ROUX et Pouce Architecture qui seront rémunérés chacun 2000 € pour leur étude.
- Après une visite des bâtiments concernés par le projet, les architectes ont dû rendre leur offre le 13 juillet qui comprend : le prix du diagnostic de faisabilité, le taux moyen sur le montant prévisionnel des travaux, une note technique et une note d'intention avec schéma, croquis d'ambiance intérieure et extérieure.

Madame le Maire présente les 3 offres reçues et le choix de l'architecte retenu par la Commission bâtiments le 24 juillet 2023, à savoir AD+.

Les projets ont été envoyés en amont aux conseillers ; une présentation est également faite avec vidéoprojecteur lors du Conseil, suivie d'un débat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame le Maire à payer les 3 architectes retenus à hauteur de 2 000 € chacun
- valide le choix de la commission : AD+
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette opération, à savoir : le montant de la mission diagnostic – faisabilité, phase 1 à 7 500,00 € HT et les honoraires taux moyen, phase 2 à 8,53%.

5/ DELEGATIONS DE SIGNATURE

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation d'un devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- IG-CO : étude de sol parcelle AB 67.
⇒ 2 268,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Mardi des Rives** : annulé, pas de perte à déplorer.
- **Natura 2000** : certains agriculteurs s'opposent à l'intégration de leurs parcelles. La question de l'intégration de la zone U sera posée lors d'un prochain Conseil car cela pourrait apporter certains avantages dont des subventions concernant des aménagements relatifs à la protection de la biodiversité.
Les Carrières de l'Est ne s'y opposent pas sauf pour le Creux du Leu.
- **Personnel** : Kevin Brocard a eu un accident du travail à Grandfontaine, trois semaines d'arrêt. Il a repris le travail cette semaine.
Guy Schwoerer : toujours en arrêt, un rendez-vous avec le médecin conseil du Centre de Gestion a été pris et fixé au 12 septembre pour déterminer s'il peut reprendre en mi-temps thérapeutique.
- **Rentrée scolaire** : Rien à signaler. Environ 80 enfants à la cantine scolaire pour la rentrée, un effectif total de 150 élèves dont 1 enfant venant de l'extérieur. Les effectifs sont stables depuis plusieurs années.
- **Voie Romaine d'OR** : manifestation pique-nique prévue le samedi 9 septembre, inscription obligatoire pour le repas.
- **Travaux rue du Portail de Roche** : il reste 4 poteaux EDF à enlever, ce sera terminé ensuite.
- **Recherche charpentier** : la poutre porteuse de la charpente de l'église de Routelle est en mauvais état, nous recherchons un charpentier pour réaliser une expertise.
- **Liaison véloroute Routelle** : travaux prévus fin septembre par la société PBTP pour relier le parking de l'église à la véloroute, le long de l'ancien terrain de foot. Notre demande a été retenue et inscrite dans le cadre du schéma d'aménagement cyclable géré par GBM.
- **Travaux arrêt de bus** : Routelle rue du Randebelin, prévus pour mi-septembre.
- **Garant parcelle 7** : il reste 3 lignes de dégagement à faire. Les volontaires sont les bienvenus.
- **Affouage** : parcelles 2 et 7 – beaucoup de stères disponibles cette année.
- **Garage de Routelle** : Sylvette Palys fait remarquer que le noyer se couche sur le bâtiment. Un élagage ou une coupe sera réalisé en hiver.
- **Incivilités** : actes récents sur la commune – vols, dégradations dans un jardin, maltraitance sur un hérisson... Sinon l'été a été relativement calme.
Pascale Boillot fait la remarque que certains bus de la plage roulent parfois à vide.

- **Boîte à livres** : Jérôme Bonnot indique qu'on lui a suggéré l'installation d'une boîte à livres sur la commune, à Routelle.
- **Machine à pain** : le monnayeur va être changé, le distributeur doit refonctionner prochainement.
- **Calendrier de chasse** : sera affiché aux mairies et sur le site internet.

Clôture de la séance : 22h12

Le Maire,

Anne OLSZAK

